

REPUBLIQUE DU RWANDA



MISSION PERMANENTE DU RWANDA GENEVE

DECLARATION DE LA DELEGATION DU RWANDA A LA 99^{ème} SESSION DU CONSEIL DE L'OIM

*Excellence Monsieur le Président,
Excellence Monsieur le Directeur Général de l'OIM
Distingués Délégués
Mesdames et Messieurs*

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter Monsieur le Président, pour votre élection à la Présidence de cette 99^{ème} session du Conseil de l'OIM, et d'exprimer l'appréciation de la délégation du Rwanda pour la sagesse et la compétence avec lesquelles vous conduisez les travaux de cette même session. Nous sommes convaincus que vos qualités exceptionnelles vous permettront de vous acquitter convenablement de ce travail et voudrions vous assurer par ailleurs du soutien total de notre délégation.

Je voudrais, par cette même occasion qui m'est offerte, féliciter le Directeur Général de l'OIM, l'Ambassadeur William Swing, et son équipe, de leur vision, compétence et expérience avec lesquelles ils s'acquittent brillamment de leur mission. Nous avons pris bonne note du rapport exhaustif présenté hier par le Directeur Général de l'OIM, en rapport avec les activités de l'OIM en 2009 et des perspectives d'avenir dans le proche avenir, ainsi que le rapport mondial sur les migrations en 2010 publié hier par l'OIM.

La délégation du Rwanda félicite les délégations du Royaume de Lesotho, République Centrafricaine, République Démocratique du Timor-Leste, de la République du Botswana et du Royaume du Swaziland, dont leurs pays viennent d'être admis en qualité de membres de l'OIM ; ainsi les organisations à qui le statut d'observateur a été octroyé.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La délégation du Rwanda soutient pleinement la déclaration qui a été faite hier par le distingué Représentant Permanent du Zimbabwe au nom du Groupe africain.

Le Gouvernement du Rwanda est conscient que les migrations est un domaine qu'on doit exploiter en faveur du développement socio-économique des pays d'origine et des pays d'accueil, et non comme un handicap à ce développement. Dans cette même optique, le Rwanda soutient ainsi toutes initiatives visant à permettre aux migrants de profiter de ces mouvements et non d'en subir des conséquences.

C'est dans ce cadre qu'une Direction générale en charge de la diaspora rwandaise a été créée en 2008 au sein du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. Ce Département a pour première mission de mobiliser les membres de la diaspora rwandaise pour leur unité et cohésion afin d'améliorer leur propre situation et de contribuer au développement du Rwanda, en tant que pays d'origine, surtout dans les domaines de rapatriement de fonds, promotion des investissements et de renforcement des capacités.

La politique nationale du Rwanda pour la diaspora rwandaise repose sur trois piliers, à savoir :

1. La cohésion de la diaspora rwandaise,
2. La dissémination d'informations sur le Rwanda dont la diaspora a besoin,
3. L'implication de la diaspora rwandaise dans le développement socio-économique du Rwanda.

Avec la mise en œuvre de cette politique nationale pour la diaspora, les résultats obtenus au fur et à mesure sont satisfaisants. Il est à noter que le niveau de rapatriement de fonds par les membres de la diaspora rwandaise s'accroît très rapidement, malgré les coûts élevés de transferts de ces fonds et la crise économique que traverse le monde.

Dans ce contexte nous exhortons l'OIM de multiplier des efforts dans les négociations avec différents partenaires, pour que les migrants surtout d'origine des pays en développement puissent effectuer leurs transferts de fonds à des taux moins lourds.

Monsieur le Président,

La délégation du Rwanda se félicite de l'état de la coopération entre l'OIM et le Gouvernement du Rwanda, notamment à travers la facilité 1035 de l'OIM, surtout dans le domaine de renforcement des liens entre la diaspora rwandaise et le Gouvernement du Rwanda pour la promotion du développement et des investissements. Le Gouvernement du Rwanda s'est engagé à renforcer davantage cette coopération avec l'OIM.

Au niveau sous-régional, le Rwanda bénéficiera très prochainement d'un projet d'action conjointe pour la lutte contre le trafic des personnes, qui couvrira également la Tanzanie, l'Uganda et le Kenya.

En conclusion je voudrais réitérer l'engagement du Gouvernement du Rwanda de travailler de concert avec l'OIM et ses Etats membres pour que les migrants continuent à tirer profit de leur situation en statut de migrants, en participant également au développement à la fois des pays d'accueil et des pays d'origine.

Je vous remercie de votre aimable attention.